



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NOS. 25.01 ET 25.02

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 13 janvier 2025, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement No. 25.01 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025
- Règlement No. 25.02 décrétant les différents tarifs pour l'exercice financier 2025

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la Loi et sont entrés en vigueur le 17 janvier 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 17 janvier 2025.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière